



PREFECTURE DE
LA REGION
PAYS DE LA
LOIRE



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
DES *Pays de la Loire*



Dossier de demande de subvention pour l'amélioration du parc public existant dans la région des Pays de la Loire



Contenu du dossier de demande

Dossier de demande de subvention pour le développement ou l'amélioration de l'offre locative sociale

Fiche « description du dossier »

Fiche « indicateurs du projets »

Fiche « indicateurs des loyers »

Cadre réservé à l'instruction

ANNEXE n°1 : Liste des pièces à joindre au dossier de demande

ANNEXE n°2 : Liste des pièces à joindre au paiement

ANNEXE N°3 : Lieux de dépôt du dossier

Le dossier est à transmettre en un exemplaire papier daté - signé du représentant légal et en 1 exemplaire par courrier électronique auprès du service instructeur dont la liste figure en annexe n° 3.

Ne pas renseigner, réservé au service instructeur :

- ▶ Dossier reçu le :
- ▶ N° d'enregistrement :
- ▶ Suivi par :

NB : les données transmises sont strictement réservées à l'usage des services instructeurs.

FICHE : DESCRIPTION DU PROJET

◆ Intitulé du projet

Opération inscrite dans la convention d'un Programme national de rénovation urbaine (PNRU) :

- OUI
 NON

◆ Porteur de projet

NOM ou RAISON SOCIALE :

FORME JURIDIQUE :

- OPH
 ESH
 SEM
 Collectivité locale
 Association
 Personne physique
 Autre : (à préciser) :

ADRESSE :

ACTIVITE, objet social :

N° SIRET :

N° SIREN :

◆ Cadre du projet dans le cadre du développement et l'amélioration de l'offre locative sociale dans les Pays de la Loire

Au titre de quel objectif demandez-vous une subvention ? Veuillez cocher la case correspondante.

Subventions et/ou prêts envisagés	
<input type="checkbox"/>	Subvention du Conseil Régional <input type="checkbox"/> Réhabilitation Aide régionale à la réhabilitation des logements sociaux
<input type="checkbox"/>	Prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations <input type="checkbox"/> Éco prêt Éco prêt logement social - réhabilitation <input type="checkbox"/> PAM Prêt à l'amélioration du patrimoine
<input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/> DEXIA Prêt relatif au Plan de relance professionnel du BTP (Caisse des congés payés du BTP)

◆ Description du projet

A titre indicatif :

- présentation générale du projet, objectifs poursuivis et principaux résultats attendus après la réalisation des travaux, et pour les entreprises, insertion du projet dans leur stratégie économique et financière ;

- dans le cas d'un investissement physique le programme et le calendrier prévisionnels détaillés des travaux, l'estimation de son coût de fonctionnement après mise en service ; s'il y a lieu, ses conditions particulières de réalisation et la justification de son caractère fonctionnel, s'il s'agit d'une tranche ou d'une phase, leur intégration dans le projet dans son ensemble avec indication du déroulement de celui-ci.

Pour la réhabilitation	Date
Date de construction ou d'acquisition	
Date de la 1ère mise en service	
Date des derniers travaux de réhabilitation	
Date des derniers travaux de réhabilitation ayant fait l'objet d'une aide « PALULOS » OU ayant fait l'objet d'une aide au titre de l'accord cadre État – Région – Conseils Généraux (3 x 7)	

◆ Plan de financement prévisionnel du projet

Pour saisir vos données dans les tableaux ci-dessous, [veuillez double-cliquer sur le tableau à remplir](#). Une fois vos données saisies, enregistrer puis cliquez à l'extérieur du tableau pour continuer.

RECETTE	MONTANT	%
SUBVENTION		
FEDER		#DIV/0 !
Conseil Régional		#DIV/0 !
Conseil Général		#DIV/0 !
EPCI		#DIV/0 !
Commune		#DIV/0 !
Autre :		#DIV/0 !
sous total des subventions	0,00 €	#DIV/0 !
PRÊT		
Eco prêt CDC		#DIV/0 !
PAM CDC		#DIV/0 !
Collecteur 1 %		#DIV/0 !
Plan de relance professionnel du BTP		#DIV/0 !
Autre :		#DIV/0 !
sous total des prêts	0,00 €	#DIV/0 !
FONDS PROPRES		#DIV/0 !
TOTAL	0,00 €	#DIV/0 !

◆ Calendrier prévisionnel

DUREE D'EXECUTION DU PROJET :

DATE de l'appel d'offre:	
DATE de l'ouverture des plis :	
DATE du dépôt du permis de construire :	
N° du Permis de Construire :	
DATE de l'ordre de service:	
DATE d'achèvement des travaux:	

ECHEANCIER PREVISIONNEL DES DEMANDES DE PAIEMENT : précisez ci-dessous l'état prévisionnel de réalisation des dépenses par exercice et l'année prévisionnelle de fin de paiement.

ANNEE	Montant prévisionnel des dépenses susceptibles de faire l'objet d'une demande d'acompte
TOTAL	0,00 €

FICHE : INDICATEURS DU PROJET

Indicateurs communs à tous les projets

1. Indicateurs financiers du projet

Pour saisir vos données dans les tableaux ci-dessous, [veuillez double-cliquer sur le tableau à remplir](#). Une fois vos données saisies, enregistrer puis cliquez à l'extérieur du tableau pour continuer.

PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL HORS TAXE

	Prix de l'Opération H.T
Coût des travaux de réhabilitation liés au bâtiment (préfinancement compris) (H.T.)	
dont coût des travaux liés aux économies d'énergie et les travaux induits	
dont coût des travaux liés à l'accessibilité	
Prestations Intellectuelles et frais (H.T.)	
PRIX DE REVIENT H.T.	0,00
PRIX DE REVIENT T.T.C.	

NOTA : Le Prix de Revient Total doit être égal au Plan de Financement

2. Indicateurs techniques du projet

Pour saisir vos données dans les tableaux ci-dessous, [veuillez double-cliquer sur le tableau à remplir](#). Une fois vos données saisies, enregistrer puis cliquez à l'extérieur du tableau pour continuer.

Type de logements	Nbre de logements	Surface habitable (SH en m ²)	Surface hors œuvre (SHON en m ²)
Individuel			
Collectifs			
Individuel et Collectif			
Total	0	0,00	0,00

NOTE

La surface et le volume habitables d'un logement doivent être de 14 mètres carrés et de 33 mètres cubes au moins par habitant prévu lors de l'établissement du programme de construction pour les quatre premiers habitants et de 10 mètres carrés et 23 mètres cubes au moins par habitant supplémentaire au-delà du quatrième. (Extrait de l'article R111-2 du CCH).

3. Indicateurs thermiques du projet

3.1 - Type de chauffage et d'eau chaude sanitaire :

Type de chauffage		Eau chaude sanitaire	
<input type="checkbox"/> Collectif	<input type="checkbox"/> Individuel	<input type="checkbox"/> Collectif	<input type="checkbox"/> Individuel
<input type="checkbox"/> Électricité		<input type="checkbox"/> Électricité	
<input type="checkbox"/> Gaz naturel	<input type="checkbox"/> Gaz citerne	<input type="checkbox"/> Gaz naturel	<input type="checkbox"/> Gaz citerne
<input type="checkbox"/> Fioul		<input type="checkbox"/> Fioul	
<input type="checkbox"/> Autres, préciser :		<input type="checkbox"/> Autres, préciser :	

3.2 - Diagnostic énergétique :

Pour le diagnostic de départ, veuillez préciser l'outil utilisé :

- DPE
- Th-C-E ex

Pour l'opération, veuillez mentionner la classe énergétique de départ constatée par un diagnostic initial, et la cible énergétique finale envisagée à partir des travaux programmés :

	Classe énergétique (A à G)	Indice consommation énergétique (kWh _{ep} /m ² .an)
Situation initiale		
Situation envisagée		

3.3 Détails des travaux énergétiques envisagés :

Thématique	Type de travaux	Oui / Non
Isolation du bâtiment	Isolation des murs donnant sur l'extérieur ou sur locaux non chauffés	
	Isolation des toitures (terrasses ou combles)	
	Isolation des planchers bas sur vide sanitaire, passage ouvert ou locaux non chauffés	
	Remplacement des menuiseries extérieures	
	Remplacement des portes donnant sur des locaux non chauffés ou sur l'extérieur	
	Mise en place de volets	
	Création de sas d'entrée	
	Mise en place de doubles fenêtres	
Ventilation	Mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC) simple flux	
	Mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	
Chauffage et eau chaude sanitaire	Renouvellement d'équipements anciens (Chauffage et ECS) très consommateurs – <i>dans un projet global</i>	
	Installation d'une chaudière collective basse température	
	Installation d'une chaudière collective à condensation	
	Installation de chaudières individuelles Basse température	
	Installation de chaudières individuelles à condensation	
	Mise en place de systèmes de régulation programmation	
Énergies renouvelables ou de récupération	Mise en place de capteurs solaires pour l'eau chaude sanitaire (ECS)	
	Mise en place d'une chaudière bois collective	
	Mise en place de poêles à bois, inserts	
	Installation d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau ou géothermique	
	Raccordement à un réseau de chaleur alimenté par une énergie de récupération (UIOM,...)	

FICHE : INDICATEURS DES LOYERS

Pour saisir vos données dans les trois tableaux ci-dessous, [veuillez double-cliquer sur le tableau à remplir](#). Une fois vos données saisies, enregistrer puis cliquez à l'extérieur du tableau pour continuer.

En m² de surface corrigée

	Avant la réhabilitation	Après la réhabilitation
Loyer maximum conventionné		
Loyer pratiqué		
Loyer annexe		
Charges		

OU

En m² de surface utile

	Avant la réhabilitation	Après la réhabilitation
Loyer maximum conventionné		
Loyer pratiqué		
Loyer annexe		
Charges		

CADRE RESERVE A L'INSTRUCTION

Pour saisir vos données dans les tableaux ci-dessous, [veuillez double-cliquer sur le tableau à remplir](#). Une fois vos données saisies, enregistrer puis cliquez à l'extérieur du tableau pour continuer.

Remplir uniquement les case blanches.

POUR LA REHABILITATION :

Montant plafond de travaux par logement	20 000,00 €
Taux de subvention applicable	7,00%
Nombre de logements de l'opération (Cf. Fiche indicateur du projet – descriptif du programme, page 8)	
Montant plafond de travaux de l'opération (A)	0,00 €
Montant des travaux de l'opération (Cf. Fiche indicateur du projet - plan de financement, page 7)	
Calcul de la subvention de l'opération (B)	0,00 €
Montant définitif de la subvention	

REMARQUE

- 1) - Pour le montant plafond de travaux subventionnables / éligibles, par logement, ainsi que le taux de subvention applicable, ils peuvent être différents selon les financeurs. Se rapporter à leur règlement financier.
- 2) - Pour déterminer le montant de subvention à proposer à la validation, veuillez à observer les points suivants :
 - si le montant plafond de travaux de l'opération (A) est supérieur au montant de la subvention calculée (B), la subvention proposée sera le montant B ;
 - si le montant plafond de travaux de l'opération (A) est inférieur au montant de la subvention calculée (B), la subvention proposée sera le montant A.
- 3) - Le montant des travaux éligibles à l'aide peut correspondre, selon les financeurs, à la totalité du prix de revient ou à une partie du prix de revient (par exemple, uniquement coût des travaux d'économie d'énergie). Pour cela, se référer aux règles du financeur pour déterminer le montant devant être intégré dans le module de calcul de la subvention ci-dessous.

◆ Engagements du porteur de projet pour le bon déroulement de son dossier

Les règlements imposent certaines obligations pour le versement des aides.

En conséquence, le porteur de projet bénéficiaire de l'aide attribuée partiellement ou en totalité doit s'engager, sauf renonciation expresse à cette aide, à respecter les obligations ci-après qui seront reprises dans l'arrêté ou la convention attribuant l'aide :

Je, soussigné _____, représentant légal de _____ m'engage, à réaliser le projet présenté à l'appui de cette demande dans les conditions énoncées ci-après :

1 – Je m'engage à respecter les modalités liées au règlement propre du financeur sollicité (plan de financement, justificatifs, état d'avancement, publicité, réalisation ...).

2 - Je me dois de suivre le règlement financier et tenir informé le service instructeur de tout changement si le plan de financement initial devait être modifié.

3 - J'atteste sur l'honneur de :

- la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme que je représente ;
- l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier et des documents annexés ;
- avoir sollicité les aides publiques et autres sources de financement indiquées au plan de financement du présent projet.

Cachet du porteur de projet :

Date :

Nom et signature du représentant légal :

ANNEXE N° 1 :

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE

- 1. **Courrier de sollicitation des aides (*)**
- 2. **Preuve de l'existence légale du porteur de projet**
 - Entreprise : extrait Kbis, inscription au registre ou répertoire concerné ;
 - Associations : copie de la publication au Journal officiel ou du récépissé de déclaration à la préfecture, et si subvention supérieure à 23 000 € les statuts ou convention constitutive ;
 - GIP : copie de la publication de l'arrêté d'approbation de la convention constitutive, et si subvention supérieure à 23 000 € la convention constitutive
 - Collectivités : copie de la délibération portant la mise en œuvre de l'opération ;
 - Relevé d'identité bancaire ou postal (RIB)
- 3. **Une attestation de non démarrage des travaux avant l'obtention de l'aide**
- 4. **Plans** de situation, plan cadastral, plan de masse des travaux - accompagné d'un tableau récapitulatif des surfaces individualisées par logement (*).
- 5. **Attestation de la disponibilité du terrain ou de l'immeuble (*)** par une promesse de vente, un acte de vente, un bail ou une promesse de bail emphytéotique ou à construction ; dans le cas de la réalisation de logements sur des terrains en cours de cession par l'État, une lettre établie par le service des domaines attestant qu'à l'issue de la procédure de mise en vente par le candidat ayant déposé la demande de prêt ou de subvention a été retenu.
- 6. **Copies des décisions d'aides publiques (*) déjà obtenues pour le projet (délibération des collectivités locales,...) ou à défaut, la lettre de l'exécutif de la collectivité indiquant son approbation pour le projet** identifié de façon précise, le montant de la subvention et l'assiette d'investissement sur laquelle elle repose, son intention de cofinancer le projet et de soumettre dans un délai précis la demande de cofinancement à l'organe délibérant.
- 7. **Devis, procès verbal de la commission d'appel d'offre pour les projets nécessitant le recours à un ou plusieurs marchés publics au delà du seuil des marchés passés sans formalités préalables (90.000 Euros HT), projets de contrats ou tous autres documents, datés et comportant l'indication de l'organisme qui les a établis, permettant d'apprécier le montant de la dépense**
- 8. **Pour les travaux liés à la réhabilitation :**
 - estimation de la valeur vénale du bien au jour de la demande par le service des domaines ou un expert qualifié indépendant (*)
 - état des autorisations préalables requises par la réglementation (permis de construire...), conditionnant le démarrage immédiat du projet et dont l'absence conduit à différer la programmation
- 9. Pour les travaux liés aux économies d'énergie, **fournir le document résultant du diagnostic thermique (DPE ou règle TH-C-E-ex)** attestant du niveau de consommation initial.
- 10. Les documents justificatifs du **résultat de la concertation avec les locataires** (enquête sociale)
- 11. **Pour un prêt PAM : L'avenant de la convention APL** (L 351-2 du code de la construction et de l'habitation - CCH) doit être conclue au plus tard avant le versement du premier acompte.
 - (*) : selon le financeur.

Le service instructeur peut demander toutes pièces complémentaires qu'il juge utiles à l'instruction du dossier.

ANNEXE N° 2 : PIECES A JOINDRE AU PAIEMENT

ATTENTION :

Chaque demande d'acompte ou de solde sera effectuée selon le règlement financier propre au financeur.

Le service instructeur peut demander toutes pièces complémentaires qu'il juge utiles à l'instruction du dossier.

- Relevé d'identité bancaire ou postal**
- Bilan financier de l'opération initiale ayant fait l'objet d'une décision favorable**
- Pour un prêt PAM : L'avenant de la convention APL** (L 351-2 du code de la construction et de l'habitation - CCH) doit être conclue au plus tard avant le versement du premier acompte.
- Pour une demande d'acompte :**
 - les ordres de service relatifs au démarrage des travaux
 - un état récapitulatif des dépenses engagées
 - les justificatifs des dépenses engagées (*)
- Pour un solde :**
 - le procès verbal de réception des travaux
 - le prix de revient définitif détaillé par lots
 - le plan de financement définitif
 - le recalcul de la subvention ou de l'aide engagée
 - un état récapitulatif des dépenses définitives (visés par le trésorier public ou par le commissaire aux comptes)
 - les justificatifs des dépenses engagées (*)
 - **Pour les travaux liés aux économies d'énergie, fournir les documents résultant du diagnostic thermique (DPE ou règle TH-C-E-ex) attestant de la situation initiale et de la situation d'arrivée .**

(*) : selon le financeur.

ANNEXE N° 3 :
LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER DE DEMANDE

Conseil Régional des Pays de la Loire	Hôtel de Région Direction de l'environnement et des projets de territoire Service territoire et logement 1, rue de la Loire – 44966 NANTES Cedex 9 @ : rehabilitation.parc.social@paysdelaloire.fr
Caisse des dépôts et consignations	26, allée François Mitterrand CS30605 49006 Angers Cedex 01 @ : ...
Caisse des congés payés du BTP (DEXIA)	Direction régionale des Pays de la Loire Marché habitat – Aménagement Atlantica I – 75, rue des Français Libres – BP 20331 44203 Nantes Cedex 2 @ : francois.delarue@dexia.com